

# Document

## Conditions de vie en prison : un détenu se voit refuser de saisir le juge pénal.

**LeMonde.fr 21.01** - La Cour de cassation a rejeté, mardi 20 janvier, le pourvoi d'un détenu, Christian Donat, qui avait porté plainte contre ses mauvaises conditions de détention à la prison de Rouen, fermant la voie pénale dans ce domaine.

Contre l'avis du parquet général, la chambre estime que les faits *'ne peuvent admettre aucune qualification pénale'*. Le détenu avait invoqué l'article 225-14 du code pénal qui condamne le fait de soumettre une personne vulnérable à des conditions *'d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine'*.

Pour la Cour de cassation, les faits *'n'entrent pas dans les prévisions de l'article'*, qui vise principalement les *'marchands de sommeil'*. M. Donat avait fait condamner l'Etat en 2007 à 3 000 euros de dommages et intérêts par le tribunal administratif de Rouen.

Son avocat, Patrice Spinosi, va saisir la Cour européenne des droits de l'homme. Pour l'Observatoire international des prisons, *'le juge judiciaire met les autorités responsables des services pénitentiaires à l'abri de toute poursuite à raison de l'état indigne des cellules'*.

**Commentaire** : onze suicides en prison depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, onze clochards morts de froid dans la rue pendant la même période, bouclage de la gare Saint-Lazare par les CRS, matraquages des manifestants à Saint-Lô, nomination du président de France Télévision par Sarkozy pour tenter de cadenciser l'information, perquisitions musclées à répétition chez des journalistes ou des rédactions, mainmise de Sarkozy sur la justice, incarcération et condamnation de mineurs à de la prison ferme, expulsion manu militari d'immigrés vivants et travaillants en France depuis parfois plus d'une décennie, etc., tout est lié et n'est que la suite du renforcement des lois répressives adoptées quand Sarkozy n'était que ministre de l'Intérieur.

Le régime prend de plus en plus l'allure d'un Etat policier, d'une dictature, je l'avais annoncé il y a déjà plus de quatre ans. A quoi cela sert-il de le dire si sur le plan politique on n'en tient pas compte ? A rien, du vent.

Comment ne pas voir que la bourgeoisie renforce son dispositif judiciaire et policier dans la perspective de l'affrontement direct avec la classe ouvrière qui s'annonce inévitable sans doute à court terme ?